

Image not found or type unknown



Vente d entreprise non reglee

Par **leprince**, le **29/11/2008** à **23:04**

Bonjour
j'ai mis en vente ma société, une SARL.
avec les repreneurs nous avons signé un protocole sous seing privé le 8 octobre.
Dans cet acte que nous avons essayé d'être le plus complet possible, est stipulé que le règlement de la vente des parts sociales devait avoir lieu le 31 octobre.
Dès le 8 octobre nous avons commencé l'accompagnement avec ses deux acheteurs.
Aujourd'hui 29 novembre, nous avons montré déjà un ensemble de notre savoir-faire, et je n'ai encore rien touché de leur part.
Hormis annuler la vente, est-il possible de les attaquer ?
C'est-ce que cela vaut le coup de le faire ?
Dans notre acte il est indiqué qu'en cas de difficultés entre le vendeur et les repreneurs, le tribunal de commerce de Paris est seul compétent.
Mais à qui s'adresser ?
Pouvons-nous le faire seuls ?
Merci de vos réponses
remi.leprince@gmail.com